

1^{er} SEMINAIRE
DES UAMJP
DU GRAND OUEST

Organisé par SOS ENFANCE EN DANGER

Lundi 24 novembre 2014
9h - 16h30

Cercle Saint Louis
11, place Anatole Le Bras
56100 LORIENT

SOMMAIRE

9h00 Accueil / Café

Jean Remy KERVAREC Conseiller général CG56
Gwendal ROUILLARD , Député Morbihan

9h30 Ouverture et présentation de la journée

Marie-Laure JOLIVEAU TEZCAN, Directrice juridique, la Voix De l'Enfant
Odile MAURICE, Administratrice, la Voix De l'Enfant
Corinne LE BEUX, Présidente de SOS Enfance en Danger

9h45 Présentation des Unités d'Accueil Médico-Judiciaires Pédiatriques

LORIENT

Anne Marie BUHAN, Psychologue CG 56
Benoît SUPPLY, Médecin légiste
Alexis BOUROZ, Procureur de la République TGI Lorient

VANNES

Anne Marie BUHAN, Psychologue CG 56
Danièle LEMAIRE, Educatrice jeunes enfants
Boutros MEKARI, Gynécologue
Benoît CAGNARD, Pédiatre gastroentérologue
Aurore CARPENTIER, Procureur de la République

ANGERS

Estelle DARVIOT, Pédiatre CHU Angers
Agathe GRONDIN, Infirmière IDE PAPED référente
Célia FILLION , Assistante Sociale PAPED

NANTES

Nathalie VABRES, Pédiatre

QUIMPER

Céline PEREZ, Attachée d'administration hospitalière
Direction des relations et droits des usagers
Anne LAMANDE, Assistante sociale, référente UAMJ, CH de Cornouaille

12h00 - 13h30 Déjeuner sur place offert par l'association SOS Enfance en Danger

RENNES

Marlène ABONDO, Psychiatre, médecin légiste, service de médecine légale et pénitentiaire

SAINT MALO

Bertrand MORILLON, Pédopsychiatre CH Saint Malo
Marie Edith LECAMU , Assistante Sociale

SAINT NAZAIRE

Marc LE BIDEAU, Pédiatre, chef de service
Colette DERDERIAN, Assistante sociale

14h45 La place des Conseils Généraux dans les UAMJP

Olivier HIROUX, Directeur adjoint de la Protection de l'Enfance CG56

15h00 Le recueil de la parole de l'enfant Historique – Formation : déroulement, techniques

Adjudant Valérie TANGUY : Centre National de formation de la Police Judiciaire (CNFPJ),
École de gendarmerie de Fontainebleau, division "techniques spéciales d'enquête" au
département "techniques d'auditions"

16h – 16h30 Clôture de la journée

L'Unité Du Mans s'est excusée et l'Unité de la Roche sur Yon a eu un empêchement de dernière minute . Vous ne trouverez donc pas dans le compte rendu la présentation de ces deux unités .



Mot d'accueil de Corinne Le BEUX , Présidente de Sos Enfance en Danger

Bonjour à tous et Bienvenue à Lorient .

Certains sont venus de loin et nous en sommes très touchés .

Je vais faire un bref historique des raisons qui nous ont amenées à organiser ce séminaire :

Nous avons créé l'association SOS ENFANCE EN DANGER en février 1998 , à l'initiative de deux personnes dont moi-même . C'est une association indépendante , unique en France , en revanche dès 1998 nous avons pris contact avec Martine Brousse et nous avons intégré la VOIX DE L'ENFANT en 1999.

Nous sommes une douzaine de bénévoles , Si vous souhaitez plus d'informations sur nos différentes missions associatives je vous invite à aller visiter notre site internet dont l'adresse est sur la plaquette que vous avez reçue en émergeant .
www.sosenfanceendanger.fr

En 2003, nous avons visité l'UAMJ de Saint Nazaire, nous avons pu constater la nécessité de cet outil dans l'amélioration du recueil de la parole de l'enfant ainsi que dans le respect de l'enfant . Le 1 décembre 2005 nous avons organisé un colloque où nous avons invité cette unité . Dès le printemps 2006 un groupe de travail s'est mis en place réunissant Le service hospitalier , la justice , le Conseil Général , la VDE et nous même . Au bout de 18 mois , **le 15 octobre 2007** a été inaugurée l'UAMJ de Lorient située au Pôle Mère Enfant . La Voix de l'Enfant organise un Séminaire National des UAMJP tous les deux ans à Paris . Lors du dernier, nous avons eu connaissance d'un Séminaire régional de la Basse Normandie organisé par **Dominique Brichard** , Administratrice de la VDE , ici présente et que je remercie vivement car son aide nous a été précieuse .Nous avons décidé d'en organiser un en Bretagne et de fil en aiguille il est devenu le **Séminaire du Grand Ouest** . Dans ce projet nous avons été évidemment très encouragés et soutenus par la VDE .

Pourquoi cette journée : pour faire connaissance et échanger vos pratiques professionnelles et faire en sorte que tous ensemble nous contribuions à leur pérennité .

Remerciements

Dans ce projet, nous avons été soutenus par la Ville de Lorient , Monsieur Le Maire **Norbert Métairie** est excusé aujourd'hui , il est représenté par **Claudine Le Goff** , adjointe à la Petite Enfance.

Nous accueillons également **Monsieur Jean Rémy Kervarec**, conseiller général CG56 , Président de la commission " Actions sociales et solidarités insertion et emploi " très intéressé par les échanges d'aujourd'hui et qui aura également un temps pour se présenter .

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir Monsieur **Gwendal Rouillard** , le député de notre circonscription qui lui aussi nous soutient et suit de près tout ce que nous organisons et cela depuis le début , nous lui laisserons la parole tout à l'heure .

Je laisse la parole à **Marie Laure Joliveau Teczan** Directrice juridique de la Voix de l'Enfant ainsi qu'à **Odile Maurice** , administratrice de la VDE .

Odile MAURICE, administratrice, la Voix de l'Enfant :

Bonjour à tous. C'est avec grand plaisir et fierté que la Voix de l'Enfant participe à ce séminaire et merci à l'association SOS et sa présidente pour cette organisation. J'ai toujours défendu l'audition et le recueil de la parole des victimes, déjà lors de mon travail en victimologie à Besançon. La Voix de l'Enfant compte sur vous tous et toutes pour défendre la pérennité des unités.

Marie-Laure JOLIVEAU TEZCAN , directrice juridique, la Voix de l'Enfant :

Bonjour à tous, nous sommes très heureux d'être parmi vous. C'est une grande réussite pour la Voix de l'Enfant de constater que localement des associations soutiennent nos projets . Le Grand Ouest et le Nord Ouest sont très dynamiques et il est important de les valoriser. Aujourd'hui vous serez 8 UAMJP à témoigner, et cela sur une cinquantaine d'unités au niveau national, vous serez donc très représentatifs. L'objectif de la Voix de l'Enfant est de valoriser votre travail, nous sommes un relais facilitateur en participant à la création des Unités et en veillant à les équiper de matériel approprié . Ces journées sont aussi très importantes pour tisser du lien avec vous. C'est une joie aussi du fait que vous , Professionnels, puissiez témoigner et cela va dans le sens de l'étude de l'ONED parue récemment. Une des recommandations de cette étude était un lien entre le Judiciaire et l'Administratif. Une étude de la Rapporteur spéciale de l'exploitation des enfants recommande aussi l'utilisation de ces Unités, vos initiatives intéressent donc à l'International !

L'ONED recommande l'harmonisation des pratiques et des savoirs faire ainsi que le développement d'outils communs...afin qu'il y ait de moins en moins de différenciations dans la prise en charge des enfants victimes . Il recommande également d'étendre le champ de compétence des unités à tout type de maltraitance et pas uniquement sexuelle. Ces unités pourraient jouer alors un rôle dans le suivi du schéma départemental de la protection de l'enfance.

Les débats d'aujourd'hui nous permettront d'organiser l'ordre du jour pour nos Séminaires à venir. Je remercie Sos Enfance en Danger et toutes les unités présentes aujourd'hui.

Jean Remy KERVAREC



Bonjour à tous, je félicite la présidente et toute l'équipe qui œuvre à ses côtés. Votre action est considérée comme unique et sur un territoire large. Je représente le Président du Conseil Général, Monsieur Goulard et je préside la Commission Sociale du département où le volet de la Protection de l'Enfance est quelque chose de très important. Les départements sont chefs de file de la Protection de l'Enfance et ces actions sont inscrites dans le schéma départemental de la Protection de l'Enfance. Notre intervention est basée sur le travail en équipe avec beaucoup de partenaires. Au niveau de la prévention, les équipes du Conseil Général interviennent avec des Aides Educatives à Domicile qui concernent environ 800 enfants, des Aides Educatives en Milieu Ouvert qui concernent environ 1000 enfants. Le Conseil Général intervient aussi dans la prévention collective ; Lorient, Lanester, Vannes sur un travail de terrain, et tout ce qui touche à la parentalité avec la collaboration de la CAF. Lorsque les situations sont préoccupantes et nécessitent une protection, le Conseil Général emploie 450 Assistantes Familiales pour accueillir environ 900 enfants. Le Conseil Général du Morbihan consacre en effet plus de 61 millions d'euros pour la Protection de l'Enfance. Nous nous soucions aussi des Mineurs étrangers isolés, et c'est le travail du Conseil Général de travailler pour ces situations avec les partenaires que vous êtes et qui êtes sur le terrain.

Gwendal ROUILLARD



Bonjour à tous, merci de m'accueillir, je salue monsieur Kervarec et Claudine le Goff. Trois choses rapides ce matin : vous dire que vous avez des relais à votre disposition.

Parfois vous vous interrogez sur votre capacité à relayer vos préoccupations : je voudrais vous parler de deux espaces : à l'Assemblée Nationale plusieurs parlementaires sont sensibles aux droits de l'enfant : vous pouvez saisir ces parlementaires sensibilisés à ces sujets et ils peuvent être un relais pour vous.

Le deuxième relais est le **Haut Conseil à l'Egalité** mis en œuvre ces derniers mois sous l'ancien premier ministre J.M Ayrault. Il existe six commissions au sein de ce haut comité (en ce qui me concerne je siége au comité de la lutte contre les violences). C'est une institution jeune qui travaille bien et qui est présidé par **Danielle Bousquet**. C'est un levier pour vous et je vous invite à vous en saisir.

Je suis très attentif à la pérennité de ces unités et je regarde les budgets de près. Vous êtes à l'avant garde d'un décloisonnement vous arrivez à fédérer les différents acteurs afin de développer de nouvelles cultures professionnelles. Je suis frappé par cette évolution positive et je crois à la manière dont vous exercez vos actions professionnelles avec des résultats qui sont déjà là. Je suis très intéressé par vos travaux et notamment sur un point en particulier : les

continuum que vous mettez en place en protection de l'enfance et protection des adultes, qu'elles existent aujourd'hui ou existeront demain car l'Etat se mobilise sur les interactions entre les uns et les autres.

La France depuis longtemps est très engagée sur ces sujets, vous l'êtes d'autant comme professionnels de l'enfance, je souhaite vous dire que nous sommes nombreux à votre côté et à votre disposition, que la porte est toujours ouverte et que nous mettons des espaces en œuvre que vous pouvez saisir.

Corinne Le Beux :

Nous allons maintenant rentrer dans le vif du sujet c'est-à-dire aux présentations des différentes unités ici présentes. Tous ne se connaissent pas, pour notre premier séminaire il est indispensable que chacun expose son fonctionnement. Honneur à la ville organisatrice nous allons commencer par l'UAMJ de Lorient située au Pôle Mère / Enfant à l'Hôpital du Scorff. J'invite Anne Marie Buhon la référente ainsi que le Docteur Suply, médecin légiste et le Procureur Monsieur Bouroz.



UAMJP : Unité d'accueil médico judiciaire pédiatrique **LORIENT**

Anne Marie BUHAN, référente de l'UAMJ de Lorient et psychologue au Conseil Général .

Docteur SUPPLY, Médecin Légiste

Monsieur BOUROZ, Procureur de la République

Monsieur MACCREZ, Gendarme

Anne Marie BUHAN :

Les financiers de notre UAMJP sont à Lorient : le CHBS , l'association la Voix de l'Enfant ainsi que Sos Enfance en Danger et le CG56 .

La référente Anne Marie Buhan est psychologue à 0,50 ETP et dépend du CG56 .

Les différents intervenants : la gendarmerie, la police, gynécologues, Docteur Suply, médecin légiste.

Nous avons souhaité créer la possibilité d'une évaluation globale de tout ce parcours : unité de temps , unité de lieu pour que les victimes n'aient pas à revenir plusieurs fois.

« Un dispositif judiciaire piloté par le Procureur pour une Prise en Charge pluridisciplinaire du mineur dans sa globalité et pour une parole libre dans la recherche d'une vérité globale. »

Le déroulement : L'enquêteur appelle Anne-Marie Buhan pour mettre en place l'audition à la demande du Procureur, ils fixent l'heure d'audition. La référente demande, dans la mesure du possible, à ce que les enfants et les accompagnateurs arrivent 30/45 min avant l'audition afin de préparer l'enfant (visite des locaux, déroulé de l'audition), évaluer et repérer des conséquences des faits (signes cliniques, signes psycho-traumatiques). Cela peut être repris avec les enquêteurs ensuite.

Peuvent suivre une visite du médecin pour une éventuelle prise en charge physique, une évaluation d'ITT avant ou après l'audition, examens gynécologiques. A Lorient, la salle d'examen est depuis peu juste en face de la salle d'audition. Les médecins se déplacent dans ce même lieu. Cela permet une certaine synergie. La salle est accessible 7/7 jours 24/24H.

Les locaux comprennent une salle d'attente, un bureau destiné aux entretiens, une salle d'examen médical, un local technique et la salle d'audition.

Les chiffres ; **111 auditions en 2014**. 231 auditions sur le département (en incluant Vannes).

Pour les enquêteurs, c'est un lieu connu. Les remontées de l'utilisation de la salle de Lorient sont très positives, même s'il nous manque toujours un nombre suffisant d'enquêteurs formés à l'audition de mineurs. La salle a une fonction apaisante en elle-même. Les collègues gendarmes travaillent en civil pour faciliter l'échange avec l'enfant. Lorsque les enfants sont petits il est important que les enquêteurs soient en civil. Dans certaines situations, il peut être intéressant que les enfants aient un rappel à l'ordre avec l'uniforme mais ça doit rester du cas par cas.

Monsieur BOUROZ Procureur de la République

Je dois dire que je n'ai aucun mérite mais beaucoup de chance, car je suis toujours arrivé après la mise en place de ces structures...j'ai de mon côté un seul devoir qui est moral : faire vivre la structure et la faire évoluer parce que nous avons des enquêteurs très engagés, brigades des mineurs, OPJ très investis, mais ce n'est pas toujours le cas et il faut savoir que le recours à l'UAMJ est parfois une contrainte pour les enquêteurs car il est souvent plus simple de faire cela à la brigade lorsqu'elle est éloignée. Il y a donc tout un travail à faire pour soutenir les enquêteurs dans cette démarche. Je suis intéressé à voir l'évolution de ce que le plateau technique peut proposer. Il y a des évolutions intéressantes : psychologue, plateau médical... j'attends de voir ce que les autres UMJP proposent de ce point de vue là

Questions :

Hospitalisation de l'enfant après passage à l'UAMJP ?

- >Prise en charge en ambulatoire.
- >Hospitalisation pour raison médicale ou pas.
- >placement possible après une audition

Eviter de croiser victimes/auteurs, enfants, adultes. dans les hôpitaux généraux : ils subissent cette difficulté.

Réunion de synthèse annuelle (Comité de pilotage) très important, tout le monde y participe pour éviter ces écueils.

Retranscriptions : elles sont intégrales à Lorient

Tribunal Correctionnel : l'audition n'est jamais utilisée. En revanche elle est utilisée de plus en plus fréquemment aux Assises, à la demande des parties ou de l'avocat général (victimes ne se présentent pas, d'autres n'arrivent pas à parler... Plutôt que de lire : diffuser la vidéo)

De plus on peut constater l'évolution physique de l'enfant : cela n'a pas du tout le même impact pour les jurés.

Procédure spécifique si l'enfant est en situation d'handicap? pas de procédure spécifique.

Pour les très jeunes enfants : un pédopsychiatre peut être présent, il a presque un rôle d'enquêteur.

Avoir un rapport d'observation, cela pourrait être intéressant.

Piste de développement : impliquer physiquement les pédopsychiatres, afin d'avoir cette expertise sur place. Disponibilité des psychiatres.

Dr MORILLON

Unités enfants et adultes à dissocier : il y a un accueil spécifique qui doit le rester avec des procédures spécifiques, également pour les Mineurs agresseurs .

Les enfants victimes autistes : audition se prépare, avant, pendant, le rassurer d'une certaine manière, il y a des communications spécifiques qui se mettent en place, davantage visuel. L'assistance à l'audition par une psychologue peut être systématique.

Dr VABRES

une psychologue est présente lors de l'expertise médicale.

Réquisition : une évaluation psychologique à l'instant T, en plus des constatations médicales réalisées.

[Ci-joint : présentation power point](#)

APMJ : Accueil Pédiatrique Médico Judiciaire VANNES

Docteur MEKARI Gynécologue

Aurore CARPENTIER Vice Procureur chargée des Mineurs

Docteur CAGNARD, pédiatre gastroentérologue

Anne Marie BUHAN, psychologue

Daniele LEMAIRE, éducatrice jeunes enfants



Elle a ouvert en septembre 2011 et se situe dans l'Hôpital Bretagne Atlantique au niveau de la Pédiatrie .

Deux référentes : une psychologue, Anne Marie Buhan CG56 à 0,30 ETP (Lundi, mardi, mercredi) et une Educatrice Jeunes Enfants, Danielle Lemaire du CHBA à 0,20 ETP (jeudi, vendredi).

Elle n'a pas de salle d'examen au sein de l'unité. Ce qui est plus compliqué car il faut se déplacer en service gynécologique .

Docteur MEKARI :Présentation du livret d'aide à la prise en charge médicale des victimes. Fichier qui nous permet de mettre des mots ou de concrétiser par la

parole ce que l'on perçoit dans l'examen. Tableau synthétique des différentes situations et prélèvements.

Ces documents aident les professionnels qui ne sont pas forcément impliqués comme nous dans ce type d'examen, car l'examen gynécologique est quelque chose de très délicat. Je m'interroge souvent sur plusieurs points : les parents sont ils toujours les bienvenues dans cet examen? faut-il que le médecin soit homme ou femme (selon les disponibilités)? comment réussir au mien l'examen de l'hymen qui est très compliqué et pour lequel nous n'avons pas suffisamment de temps d'observation ?

L'APMJ sert uniquement dans un cadre judiciaire : signalement, parquet, gendarmerie / police .

Possibilité d'une hospitalisation et de saisir la Protection de l'enfance.

120 auditions en 2014. Venues des enquêteurs de façon systématique à Vannes car confort du lieu, et bonne cohésion entre les équipes.

Madame CARPENTIER:

Les auditions à l'APMJ sont faites uniquement sur réquisitions de l'autorité judiciaire. Il y a toujours un contact entre le Parquet et les enquêteurs. Les enquêteurs font les auditions systématiquement sur les mineurs suspectés de viols ou maltraitements sexuels. Pour les violences physiques intrafamiliales on essaie aussi d'aller à l'APMJ (enfants témoins). Pour violences sur ou entre des mineurs dans un cadre scolaire, il y a une enquête à la gendarmerie. Pour les mineurs auteurs, qui sont parfois auteurs et victimes, le recueil se fait à l'APMJ. Retranscription intégrale par les enquêteurs, verbale et gestuelle si possible. Visionnage vidéo très rarement visionnées en tribunal correctionnel.

Livret aide à la prise en charge médicales des victimes. 8 pages.

Médecin référents, antécédents possibles, l'examen médical, gynécologique, périnéal,

Tableau synthétique des différentes situations et prélèvements (IST)

Autorisation parentale pour examen gynécologique.

Outils mis en place

>Fiche signalétique - UMJ département 56 pour les professionnels

>Fiche individuelle anonyme de suivi et de traçabilité d'audition : âge de l'audition et âge au moment des faits (statistiques annuelles)

>Trame d'entretien

>Fiche contact APMJ,

>Note de suivi de l'audition pour transmission ASE.

Retranscription intégrale également

Appel à la VDE pour améliorer ce problème.

Peu d'utilisation en correctionnel.

C'est un travail à faire avec les magistrats et les avocats ; amélioration .

Madame Carpentier dit regarder de plus en plus la vidéo d'audition, surtout quand le mis en cause nie.

Elle encourage ses collègues.

Questions

Dr LE BIDEAU

Comment archivez vous les dossiers ? Armoire AS.

Dans le dossier médical uniquement ? Dans un dossier spécifique?

Un logiciel d'archivages confidentiel.

IP, signalement, réquisitions ne doivent pas être dans le dossier médical unique.

Dans le logiciel commun : les autres professionnels peuvent voir que l'enfant est passé à l'UAED(Unité Enfance en Danger Nantes)

Les notes personnelles : jamais données.

Il est utile que les médecins pédiatres puissent savoir qu'il y a un souci.

Dr ABONDO

Tour à tour, médecin requis, médecin soignant.

Réquisition, doit aller en Justice, un copie au cas où, ou si besoin d'être auditionner aux assises.

Archivage spécifique.

Le signalement : élément clinique constaté : dans le dossier médical.

Notes personnelles,

Conforme au Code pénal, et au Code de déontologie.

Séparation de l'activité de réquisition et l'activité de signalement en lien avec l'activité de médecin

Quel lien avec les familles, après l'audition ?

Vannes : rappeler 15 jours après, mais difficile à faire, trop de situations.

[Ci-joint : Présentation de l'APMJ Power point](#)



ANGERS : Permanence d'Accueil Pédiatrique de l'Enfant en Danger : PAPED

Agathe GRONDIN , Infirmière PAPED Angers IDE, Référente
Célia FILLION Assistante Sociale PAPED
Estelle DARVIOT, Pédiatre Angers

ARH : financement d'un poste de médecin.

CG 49 : 0,5 ETP Assistant Social 0,5 Puéricultrice , supprimé cette année.

Jamais une seule personne ne prend en charge l'enfant et sa famille

Les soignants du CHU

Pédiatrie, service social, pédopsychiatrie , gynécologie.

Accompagnement lors de l'audition et expertise médico légal

Lien entre structures médicales et extra (asso..)

Prise en compte de situation d'enfants en danger, repérés aux urgences (réunion hebdomadaire), lien avec les différents services hospitaliers, formations des

équipes hospitalières : ils sont appelés quand il y a des questions sur risque de maltraitances.

Lien avec PMI, médecins du secteur privé...

Ce ne sont pas des experts : un légiste vient sur réquisition pour les lésions médicales, très impliqués. Ça se passe très bien.

345 auditions en 2013.

Accueil de l'enfant et ses accompagnants par une IDE : rassurer
Entretien des accompagnants avec IDE et AS, pendant l'audition filmée :
évaluer les besoins médico-psycho-sociaux, solution d'accompagnement.
(comment se sont passées les révélations ?)

-Accompagnement de l'enfant à l'examen médico légal, par l'IDE, très souvent, elle reste présente.

-IDE rappelle la famille, 2 à 3 semaines plus tard

>> Réunions pluridisciplinaires, bi-annuelles.

Décloisonnement institutionnel : on se connaît, davantage efficace.

Harmonisation des pratiques répartition des missions, sans accroches.

Retranscription des auditions avec un logiciel.

Médecine légale et service de pédiatrie : les légistes viennent à la PAPED, auprès des enfants. Le dossier PAPED reste au CH.

Si une jeune fille refuse l'examen gynécologique car le médecin est un homme, un autre rendez vous est pris.

Mme PEYRONNET

Elle intervient en uniforme : aucun souci quant au port de l'uniforme, la mise en confiance est d'autant plus importante.

Colette DERDERIAN

Un enfant a vu les enquêteurs s'installer : " 'v'la les schmitt », ce fut l'occasion de parler de la police.

[Ci-joint Power Point PAPED](#)



NANTES : Unité d'Accueil des Enfants en Danger: UAED

Nathalie VABRES, pédiatre

ARS : 0,5 ETP, 0,5 pédiatre

CG : 1 ETP puéricultrice

24h sur 24h, mais jamais d'audition la nuit, elle peut attendre le lendemain matin .

Quand il y a un examen en urgence , se met en place un protocole d'accueil aux Urgences et l' audition a lieu le lendemain .

Une secrétaire dédiée , Un chirurgien orthopédique.

346 auditions, 441 consultations.

L' accueil fait par une puéricultrice permet d'avoir une connaissance du développement de l'enfant , de son bon état de santé sans contaminer l'audition à venir .

L'horaire de l'audition : les enquêteurs privilégient le matin. L'enfant est moins en difficulté .

L'audition est effectuée par un enquêteur .

Un examen médico-psychologique peut être fait sur réquisition.

Possibilité d'une consultation sociale (pas systématique : car elle intervient surtout en diagnostic en hospitalisation, elle peut faire le lien avec l'extérieur lien avec extérieur).

L'audition filmée est un outil qui s'inscrit dans la PEC globale des mineurs maltraités, l'hôpital doit proposer un dispositif de repérage de la maltraitance, avec parcours de soins : C'est un Problème de santé publique .

30 000 consultations pédiatriques à Nantes.

Dr Vabres rappelle qu'il est recommandé qu'il y ait des référents dans chaque service de pédiatrie un référent en matière de pédiatrie. Comme il en existe en matière de mucoviscidose.

Le cout de prise en charge est énorme, la prévention la plus précoce est essentielle.

Techniques rigoureuses de recueil de la parole : audition fluide, non suggestive. Le comité de pilotage a un rôle essentiel pour discuter, se connaître, entre professionnels.

L'unité de temps, de lieu et d'action : pas toujours possible, si l'audition est longue par exemple (enfants autistes, fatigués, auditions longues qui ne permettent pas d'examen ensuite) . L' unité de temps ne doit donc pas être un dogme.

Quelques hospitalisations, après audition, exemple : : situation signalée par l'école (actes de tortures et de barbarie) il fallait passer par l'hôpital pour se reposer avant un placement.

3 à 10 enfants hospitalisés par an.

Particularité du CG 44 : 70 enfants placés, hospitalisés.

Les enfants ne sont pas des adultes miniatures, il faut des lieux spécifiques d'accueil.

L'accès le plus précoce possible aux soins limite le traumatisme.

« Faire du constat sans soins, ce n'est pas éthique " .

L'UAED donne la possibilité de transmettre des recommandations de prises en charge, car nous considérons que faire du constat sans proposer de soin ne paraît pas une démarche éthique. Parfois des critères relèvent du danger autre que celui du pénal, et l'Unité peut transmettre une Information Préoccupante tout en faisant des suggestions d'une aide appropriée.

[Ci-joint Power Point : UAED UAMJ Nantes décembre 2014](#)

Unité de QUIMPER : Unité d'Accueil Médico Judiciaire UAMJ

Céline PEREZ , attachée d'administration hospitalière CH Cornouaille

Anne LAMANDE, assistante sociale, référente UAMJ , CH de Cornouaille



2013 : 102 auditions

Financement : FIPD (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance) Justice (350 euros par réquisition) et Associations .

Ouverture en septembre 2009.

Mise en place d'un temps de psychologue pour soutien des équipes de l'UAMJ
Beaucoup de partenaires associatifs ; la Voix de l'Enfant, Enfance et Partage, Agora Justice qui aident aux financements du matériel d'enregistrements, de jeux /jouets, fournitures.

Ouverture 7J/7 et 24h/24 mais présence de l'équipe uniquement du lundi au vendredi de 9H à 17H.

L'accueil de l'enfant se fait 15/20 min avant l'audition afin d'expliquer à l'enfant le déroulement de l'audition.

Lieu anonymisé : pas de signalétique de l'unité dans l'établissement hospitalier.

Présence de deux psychologues depuis 2014 à 0,20 ETP et projet d'intervention d'un psychologue comme soutien à l'équipe. Cela a pu être mis en place grâce à l'aide d'associations : 5000 euros d'Enfance et Partage .

Pas de médecin référent pour les auditions, interventions sur requisição des médecins de garde ou d'urgence.

Ci-joint Power Point UAMJ Quimper

Unité de RENNES : Unité d'Audition pour Mineur

Marlène ABONDO, psychiatre, médecin légiste, service de médecine légale et pénitentiaire CHU Rennes



Ouverture en Juin 2013

C'est un outil mis à disposition pour l'enquête. L'Hôpital met à disposition 4 psychologues et 1 psychiatre pendant 6 mois afin d'évaluer.

Audition, examen médical, orientation par le psychologue.

Accès à l'unité avec des codes sur les portes. Selon les auteurs ou les mineurs, le chemin n'est pas le même pour accéder aux locaux.

Homogénéisation de l'aide technique : technique **NICHD** (**National Institute of Child Health and Human Development**) de formation aux techniques

d'entretien structurée des mineurs – Mireille Cyr psychologue à l'Université de Montréal, directrice de CRIPCAS. Il est utilisé pour tous les entretiens tant par les enquêteurs que les travailleurs sociaux , médecins .

Accueil de l'enfant (et ses accompagnants) par l'une des 3 secrétaires.

Accueil des enquêteurs par psycho ou psychiatre

Préparation à l' audition, et détermination du rôle du psy, sur réquisition. Aide technique au cours de l'audition.

Accueil du mineur par l'enquêteur et présentation du psy au mineur, explications par l'enquêteur.

Déroulement de l'audition .

ARS : janvier 2015 : finance 1ETP de psychologue (en ce moment, ils n'en ont pas)

Proposition de formation des enquêteurs au NICHD, mais hiérarchie à refuser (alors que financement CRAVS).

Unité de SAINT-MALO

Bertrand MORILLON, pédopsychiatre CH saint-Malo

Marie Edith LECAMU, Assistante Sociale

Bruno BELIN, gendarme BR de St Malo

Chrystelle CHOTARD, psychologue



Unité intégrée dans un pôle de pédopsychiatrie (Il en existe 2 en France).

Création en 2007

Equipe constituée de deux psychologues, d'une assistante sociale, d'un pédopsychiatre et de deux enquêteurs référents de la BPDJ.

100 auditions par an.

Le suivi d'enfants victimes est déjà réalisé de fait par le service de pédopsychiatrie, d'où la volonté de travailler sur le suivi psychologique des enfants victimes ainsi que sur l'accueil des enfants et leur orientation.

Protocole d'accueil : accueil par une des deux psychologues et l'assistante sociale. Arrivée de l'enfant avant les enquêteurs : préparation de l'enfant et de sa famille à l'audition. Assistance systématique à l'audition du psychologue par oreillette.

Consultation psychologique après l'audition. Voir comment l'enfant a vécu l'audition , que celui ci puisse s'exprimer. Mise au clair sur le fait que tout le

temps de l'audition, qui est un temps de justice, mais aussi un temps de soin : cas d'enfant qui disent ne pas avoir tout dit juste en sortant de l'audition : dans ce cas, signalement réalisé à nouveau.

Nous revoyons les enfants et les familles systématiquement 15 jours après. Nécessité d'une proposition de consultation psychologique de l'enfant et RDV avec assistante sociale pour la famille.

Travail important avec les enquêteurs référents.

Lors de la création de l'Unité, après le procès d'Outreau, le Garde des Sceaux à demandé un rapport sur les conditions d'audition au Procureur qui préconise l'assistance par oreillette directe au psychologue auprès de l'enquêteur. Au début, intervention délicate et inconnue par les psychologues ; mais petit à petit découverte de ce type de fonctionnement.

Plus compliqué avec la police qu'avec les gendarmes.

Mise en place d'un groupe de travail depuis 2007 avec les gendarmes bi- annuel sur le protocole d'audition de NICHD et réflexion sur les interventions avec les jeunes enfants, l'adolescence... importance de ces temps communs de travail avec les gendarmes, c'est un facilitateur de liens aussi.

Mise en place d'une étude particulière de la population d'enfants, avec codage pour l'UAMJ selon les troubles codés avant et après les faits. Ce qui montre le besoin de suivi pour ces enfants : la moitié des enfants présentaient des troubles avant les faits ; c'est donc une population plus vulnérable et un tiers ont des troubles psychopathologiques spécifiques après les faits.

Bruno BELIN

Une décision a été prise de mettre en place un DVD auprès des Brigades de gendarmerie afin de présenter les locaux de l'UAMJ et les étapes de recueil de la parole de l'enfant . Cela permet de rassurer les Brigades et de les familiariser avec les lieux et la démarche.

Lorsque que les auditions concernent des enfants très jeunes, ou des enfants autistes ou avec des troubles importants il est nécessaire d'être assisté d'une psychologue qui traduit les réponses de l'enfant.

Nous avons besoin d'une concentration extrême lors de l'audition et l'assistance aide à ne pas répéter ou ne pas oublier de revenir sur des éléments importants . Les auditions ne sont faites que par les référents qui sont des spécialistes à l'audition des mineurs, car l'audition doit être faite dans les mêmes conditions pour tous

Un partenaire important est le Parquet de Saint-Malo qui constitue un contact immédiat avec les magistrats dans le cas de placement immédiat après l'audition par exemple.

Le référent est volontaire , d'où la mise en place d'un système d'attestation de formation théorique et pratique délivrée par le Dr Morillon qui donne une

valeur à ce type de pratique. L'assistance à l'audition ne signe pas la valeur ou non valeur des enquêteurs mais une complémentarité.

Christelle CHOTARD

faire un premier état des lieux de l'enfant qui permet aussi de se référer lors de la rencontre 15 jours après et de diagnostiquer des syndromes post traumatiques par exemple. Suivi des familles après ou avant le procès.

Marie Edith LECAMU

la prise de contact et possible aussi après l'audition si les parents le souhaitent, le RDV proposé après avoir pris des nouvelles de l'enfant, il est donné à la personne qui l'a accompagné : rencontre de l'enfant et de la famille puis mise en commun et évaluation des orientations à proposer / préconiser. Une situation récente était un cas d'abus qui concernait plusieurs familles ce qui nous a amené à réfléchir à des démarches de groupes ; des traitements sous forme collectives

1 plaquette de présentation remise aux familles.

Examens cliniques ne se font pas pas à St Malo mais à Rennes, car nous n'avons pas de médecin légiste. Il manque également de gynécologues .

L'examen gynéco-anal chez les petits enfants n'apporte pas beaucoup, un praticien pédiatre peut repérer .

Taux de satisfaction d'accueil à l'Unité : 90% (étude faite grâce à un questionnaire de satisfaction)

> Prendre soin de l'enfant.

BPDJ Rennes

action de prévention dans les établissements scolaires : ils commencent récemment à faire des auditions (3).

Question de la confrontation ou mise en présence.

Réactivation de troubles somatiques, risque de rétractation de l'enfant car retour de l'emprise. Certains veulent voir leur agresseur

Quel intérêt de la confrontation ? pour avoir des précisions.

Ci-joint : Présentation officielle de l'Unité

Créée en 2007, avec l'aide du Conseil général, du sous-préfet de Saint Malo et du procureur, l'unité s'est installée au Rosais, dans un petit appartement rénové et meublé par le Lyon's Club et équipé en matériel audiovisuel par la Voix de l'Enfant.

L'équipe est composée actuellement de 0.75 ETP de psychologue, 0.50 ETP d'assistante sociale, de 0.10 ETP de secrétaire et d'un temps de pédopsychiatre et de cadre supérieur de santé. Elle a pour mission l'accueil et l'assistance à l'audition filmée, par les enquêteurs de gendarmerie et de police, des mineurs victimes de sévices sexuels, en lien direct avec le parquet. Son territoire est celui du TGI Saint-Malo/Dinan.

Déroulement d'une audition :

Accueil du mineur et de son accompagnateur (famille, travailleur social ou famille d'accueil) : présentation de l'audition, des locaux, du système vidéo...., un quart d'heure avant l'arrivée des enquêteurs. Un film de 7 minutes expliquant une audition a été créé par l'UAMJ et les gendarmes et est présenté dans les gendarmeries à l'enfant avant l'audition.

PEC de l'accompagnateur par l'assistante sociale pendant la durée de l'audition (accueillir la souffrance de l'accompagnateur, l'aider à faire face à la situation pour soutenir l'enfant et aborder les suites judiciaires)

Assistance psychologique du mineur pendant son audition en collaboration directe avec l'enquêteur par le biais d'une oreillette

Après l'audition, entretien du psychologue avec le mineur (évaluer la présence de symptômes post-traumatiques, échange libre pour permettre à l'enfant de quitter cette parenthèse judiciaire), pendant que les enquêteurs rencontrent l'accompagnateur

Débriefing enquêteurs-équipe UAMJ

Suite de l'audition pour l'UAMJ : proposition d'une rencontre à 15 jours pour le mineur et la famille par la psychologue et l'assistante sociale (évaluer leurs besoins de PEC éventuels pour engager un suivi)

Quelques chiffres pour 2013 :

Progression constante du nombre d'auditions : 19 en 2007 à 117 en 2013

49 filles pour 38 garçons (victimes avérées)

Age moyen de 11 ans allant de 3 ans à 21 ans (retard mental)

Missions et actions :

-prévention : Pec sociales et thérapeutiques en pédopsychiatrie : en moyenne plus de 5 actes par enfant suite à l'audition

Création d'une plaquette sur les risques internet

-formation : groupe de travail Soignants/ Enquêteurs 2 fois par an

Formation auprès des professionnels : Assistantes sociales scolaires, Infirmières scolaires, CREPS, CDAS

-qualité : questionnaires de satisfaction sur la PEC des Soignants et des Enquêteurs mis en œuvre depuis 2009 pour chaque enfant et accompagnateur (parent ou professionnel de l'enfance) ; 48 à 50% de retour ; 95% de satisfaction

Ci-joint Power Point

Unité de SAINT NAZAIRE

Marc LE BIDEAU Pédiatre

Colette DERDERIAN Assistante Sociale



L'Unité se situe au sein de la pédiatrie. Elle a été imaginée en 1995 et concrétisée en 2000 .

0,5ETP par le CG 44 pour le poste d'Assistante Sociale depuis 2002. L'activité a quant à elle triplé les dix dernières années . Il n'y a pas de secrétariat .

150 auditions par an. + 40 enfants accueillis hors procédure

Qui fréquente l'Unité ? :

Toutes les unités territoriales de gendarmerie (environ 13) ainsi que les 2 commissariats de police utilisent l'Unité .

La BPDJ, depuis quelques années , vient en soutien aux Brigades .

L'audition : le rendez vous est pris par les enquêteurs avec Mme Derdérian qui demande à voir l'enfant 15-20 minutes avant l'audition .Elle lui explique les raisons de sa venue et fait connaissance .

Pendant le temps de l'audition l' AS s'entretient avec les accompagnants pour une évaluation plus générale de la situation familiale . Il n'y a pas d'assistance psychologique pendant l'audition .

Un temps parent-enquêteur est prévu afin d'évaluer leurs attentes en terme de procédure, pendant ce temps l' AS propose un goûter à l'enfant dans une salle des urgences pédiatriques . Enfin retour dans la salle d'audition où parents enfant enquêteurs et AS peuvent échanger ensemble et répondre au mieux à toutes les attentes .

Le service de pédopsychiatrie peut être sollicité en urgence.

Lorsque le Procureur demande des examens : pour les pré-pubères et les garçons ce sont les pédiatres qui font les examens (environ 4 pédiatres)

Quand les jeunes filles sont pubères ce sont les gynécologues, l'AS accompagne les jeunes filles dans le service .

Procédures " Hors judiciaires " :

c'est une activité qui s'est développée et qui concerne environ un tiers des procédures , c'est un lieu de ressource sur le territoire auprès des professionnels de l'enfance (exemple : médecins généralistes) Elle permet aux professionnels ou aux parents d'être orientés vers la justice

1 plaquette à l'attention des professionnels.

Le suivi des enfants à développer :

Importance à accorder à l'environnement de l'enfant : la famille vient de découvrir les révélations de l'enfant , elle explose ou implose .La dynamique familiale est à soutenir (comment l'enfant peut il parler du parent agresseur devant l'autre parent ? ... lien renforcé avec la CRIP?)

Réussite de l'unité :

dans son organisation interne: pédiatre, gynéco, pédopsychiatre, psychologue, sont tous très connectés.

Réussite également dans ses relations avec l'extérieur – médecins généralistes (accusés de ne pas signaler suffisamment) ; gendarmes, policiers...etc.

Ce qui reste en chantier est d'augmenter les moyens au regard de l'augmentation de l'activité, ainsi que le suivi des enfants et des familles pour l'après. Obtenir des moyens significatifs reste malheureusement très difficile. Importance d'accorder des moyens au suivi de l'environnement familial qui est souvent bousculé par les révélations.

LA PLACE DES CONSEILS GENERAUX DANS LES UAMJP

Olivier HIROUX Directeur adjoint de la Protection de l'Enfance
Conseil Général 56



61 Millions d'euros

1200 IP par an , 700 2valuation

700 000 personnes dans le Morbihan : 10 000 mineurs connus de l'ASE.

30% enfants UAMJ passeront ou sont passés par l'ASE .

Je souhaite ici rappeler l'importance de la place du Conseil Général dans l'avant et après UMJP : la loi de 2007 a en effet donné la compétence au Président du Conseil Général d'être l'acteur principal de la Protection de l'Enfance : le CG a donc tout son rôle et son sens dans l'avant et l'après UAMJP.

L'ASE, toutes aides confondues, approche en effet plus de 10 000 mineurs , ce qui signifie que le CG est donc le principal fournisseur de l'UAMJP statistiquement.

L'enfant victime est d'abord un enfant, j'ai bien aimé l'idée que « L'enfant n'est pas un mini adulte » ; d'où l'importance de laisser l'UAMJP comme un lieu spécifique à l'enfant et ne pas s'autoriser des fusionnements avec services adultes victimes pour des questions budgétaires.

Il est important que les services de l'ASE sachent et orientent systématiquement l'enfant vers un lieu spécialisé et dédié au recueil de la parole de l'enfant victime. La transversalité est importante ainsi que la fluidité du parcours car il ne faut pas oublier que le temps de l'enfant est au delà du temps pénal. Parfois les familles peuvent être en difficulté pour apporter à l'enfant une réponse protectrice : ça ne signifie pas qu'elles soient défaillantes mais que le Conseil Général a là encore un rôle dans cette aide auprès des parents à travers des outils qui ne sont pas nécessairement le placement. Lorsque le CG intervient, le lien avec l'UAMJP, les enquêteurs, le parquet est plus fluide aujourd'hui et répond à l'intérêt de l'enfant.

Il faut faire attention aux effets de structures qui peuvent risquer de faire perdre du sens aux démarches.

Je souligne ici le rapport d'Anne Tursz, qui montre que le CG manque parfois d'un médecin référent qui peut faire le lien avec les autres médecines : ainsi notre médecin de PMI nous permet de casser une rigidité dans l'échange et la traduction des évaluations à destination des professionnels de l'enfant. Le temps et la vérité de l'enfant va au delà de la vérité pénale : il faut accepter de voir l'enfant dans une totalité : il faut faire la jonction de tout cela pour prendre en compte l'intérêt de l'

NB Marie Laure JOLIVEAU La Voix de l'Enfant :

2014 : année blanche : sans formation « audition mineur » par manque de budget.

Mais dans la formation audition majeur, 2h ont été dédiées aux mineurs ;
18 places par session :

- >Cours théorique (psychologie)
- >Cours pratiques
- >Retour d'expériences (aliénation parentale)

La technique : 3 axes

Audition qui se veut :

- non suggestive
- Semi structurée
- Par étape suggestive

L'entretien cognitif modifié pour l'aide au témoignage des enfants. Pour les 4-7ans.

Nantes :

Rapport Anne TURZS

Coordonnées de l'avocat Garcia pour salle de mise en présence

Correspondance / Flash

Le 24 novembre, la Voix De l'Enfant a participé au 1^{er} Séminaire Régional des UAMJP de l'Ouest organisé par l'association membre SOS Enfance en Danger, à Lorient. De nombreux professionnels de 8 UAMJP ont répondu présents à l'invitation : Lorient, Vannes, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Nantes, Saint-Nazaire, Angers. Après avoir présenté leur fonctionnement, le conseil général du Morbihan a souhaité rappeler le rôle du département, en tant que chef de file de la protection de l'enfance, dans les UAMJP, qui sont incontournables puis un major de l'école de formation de la gendarmerie a rappelé le cadre de l'audition mineur et la formation qu'ils proposent.

Cette journée a permis de partager sur les pratiques. Des perspectives de travail et de recommandations ont été données : Le suivi des familles post audition, afin d'accompagner les parents qui n'arrivent pas à faire face suite aux révélations de leur parents, la question de l'utilité des confrontations a aussi été posée, et la préparation de ces confrontations s'avère nécessaire.



Adjudant Valérie TANGUY :
Historique , Formation : Déroulement, Techniques

Centre National de formation de la Police Judiciaire (CNFPJ), École de gendarmerie de Fontainebleau, division "techniques spéciales d'enquête" au département "techniques d'auditions

Bonjour à tous ,
je suis affectée au centre de formation de la Police Judiciaire à l'Ecole de Gendarmerie de FONTAINEBLEAU dans la division techniques spéciales d'enquête au département " Techniques d'audition " .
J'ai été formée aux techniques d'audition tant pour les Mineurs que pour les Majeurs pendant que j'exerçais en unité opérationnelle .
Je suis au CNFPJ depuis le mois de mai 2012. Auparavant j'ai exercé pendant 4 ans en Bretagne dans le Morbihan où j'ai été muté après avoir servi pendant 8 ans en Saône et Loire .
C'est dans ce département que j'ai été amenée à réaliser mes premières auditions de Mineurs victimes .

A- Historique

1998 : La loi impose l'enregistrement audiovisuel ou à minima sonore des Mineurs victimes d'infractions .

2005 : la loi est renforcée . Rapidement la Gendarmerie s'interroge sur les spécificités de la personne à entendre qu'est un Mineur .

Réflexion sur la mise en place d'une formation .

Source : Belgique , Canada .

Les premières formations ont été réalisées dans les années 2000 .

La technique enseignée est le résultat des travaux de 2 psychologues nord américains : John Yuille et Hubert Van Gijshem . Ils furent les premiers dans les années 80 à théoriser l'entretien avec un enfant .

Par la suite, Michel Saint Yves et Jacques Landry se sont intéressés à la question (psychologie des entrevues d'enquêtes, de la recherche à la pratique) .

La méthode enseignée est la même qu'on suive le stage de 5 jours dispensé au CNFPJ pour la Gendarmerie ou de 8 jours au Centre National d'Etude et de Formation de la Police Nationale à Gif sur Yvette .

L'affaire d'Outreau a mis en évidence les difficultés de telles auditions et la nécessité d'avoir recours à des personnels volontaires et formés .

B- La Formation

La formation est une nécessité parce que la réalisation d'une audition de Mineur dans le cadre de la procédure est un exercice peu aisé .

Après une année de gel des stages , l'année 2015 marque la reprise des formations . Durant cette année , une information concernant les Mineurs a malgré tout été délivrée aux enquêteurs qui suivaient le stage pour les Majeurs .

L'audition d'un Mineur génère chez bien des enquêteurs une forme d'anxiété :

parce qu'il s'agit de recueillir la parole de

. Mineurs (jeunes enfants ou adolescents)

.Victimes de violences (physiques et/ou sexuelles)

Pourquoi cette anxiété ?

L'audition est conditionnée par 3 paramètres :

.La recherche de la vérité

. La nécessité d'établir les faits au sens légal

. Le souci de préserver le Mineur tant sur le plan mental que sur le plan psychologique .

C'est un exercice au cours duquel l'enquêteur doit garder l'esprit ouvert à toutes les hypothèses , sans perdre de vue que l'agression peut avoir eu lieu ou pas

Attitude OUVERTE et SANS JUGEMENT .

On insiste beaucoup sur cette notion de non jugement car il est important pour bien entendre le mineur de l'aborder sans a priori .

Quels éléments servent à accréditer les faits ?

. Le contexte du dévoilement

.La nature et la quantité de détails fournis spontanément par le Mineur .

La convergence des témoignages .

. Les constatations médicales

L'enquêteur doit garder à l'esprit que le Mineur peut :

.interpréter les faits

.être manipuler par l'un des parents

.chercher à attirer l'attention

.signifier une souffrance , une détresse sans lien avec les faits énoncés

Il est donc très important d'être à l'écoute pour bien entendre ce que va dire le Mineur .

La formation se divise en trois axes :

. Des cours théoriques

*Techniques (notion de préparation, déroulé et clôture, écoute active, mode de questionnement)

*Psychologie (notion de psychologie de l'enfance , entretien cognitif, psychologie de l'agresseur ...)

. **des cours pratiques** : exercices de mise en situation

. des retours d'expériences

* Aliénation parentale

* Enquêteurs de terrain (retex)

C- La Technique :

3 points :

**NON SUGGESTIVE- SEMI STRUCTUREE-ETAPES SUCCESSIVES
NON SUGGESTIVES = ne pas orienter le recueil des renseignements .**

Le risque de suggestivité est augmenté par 3 paramètres :

. La personnalité de l'auditionné

. L'âge du Mineur

. Le type de relation instaurée par l'enquêteur (étude sur un panel de jeunes enfants : des Mineurs interrogés de manière distante et sans confort

commettraient 2 fois plus d'erreur en répondant aux questions suggérant des atouchements que ceux entendus dans des conditions plus rassurantes) .

7 étapes pour mener l'entretien :

- .une préparation matérielle et intellectuelle
 - . l'ouverture de l'audition
 - . L'annonce de la raison de l'audition (objet et sujet et l'explication des objectifs
 - . Le récit libre
 - . La version dirigée
 - . Une pause
 - . La clôture de l'audition (étape importante au cours de laquelle on fait le point avec le Mineur et ou on lui demande son ressenti sur l'audition . On lui fait part de notre disponibilité à le rencontrer ultérieurement s'il en ressent le besoin) . On ne laisse pas repartir le Mineur avec des doutes ou des questions, sans personne ressource .
- On insistera sur la nécessité d'utiliser un mode de questionnement ouvert et d'outils de relance pour libérer la parole du Mineur .
- On communiquera tant sur le point factuel que sur l'émotionnel.
- On épure les sujets même les plus difficiles pour éviter les yoyos psychologiques qui sont difficiles à vivre pour l'audité . On va au bout avec empathie .

L'enquêteur s'efforce :

- . de tenir compte du temps écoulé depuis les faits (fonctionnement de la mémoire de l'enfant)
 - .de garder à l'esprit qu'il représente pour l'enfant une autorité à laquelle la victime mineurs sera tentée de se conformer .
- En effet dans sa représentation d'enfant , l'enquêteur a :

- .un statut d'adulte
 - .une fonction particulière (force de l'ordre)
- La règle est intangible car elle a été édictée par l'adulte .

Pourquoi le Mineur ne parle pas / ment ? :

- .la honte, la peur , la culpabilité
- .le respect , l'obéissance à l'adulte
- .l'emprise psychique
- .les adultes sont solidaires
- .le souci de préserver son entourage
- .éviter les réactivations

.perte de toute confiance en l'autre

Les difficultés dans le recueil de la parole du Mineur : l'importance de la préparation

Avant chaque entretien , important pour l'enquêteur = évaluer le niveau de développement de l'enfant qui va être entendu .

C'est l'âge de développement plus que l'âge réel qui va conditionner le contexte de l'audition .

Une approche psychologique de l'enfant est indispensable sur plusieurs points indissociables les uns des autres :

1- Le développement intellectuel

= identifier les moyens dont disposent le Mineur pour traiter l'information pour connaître :

.les limites de ce qui peut lui être demandé

.la manière appropriée de poser les questions

2- Le développement sexuel

fondamental de connaître les phases du développement sexuel de l'enfant surtout dans le cadre d'infraction à caractère sexuel .

Pourquoi ?

.ne pas interpréter d'un strict point de vue sexuel certains comportements (exemple la masturbation)

.déceler d'éventuelles discordances selon les différents stades de développement

3- le développement affectif et social

appréhender les difficultés que peut éprouver l'enfant à être placé dans le rôle de l'accusateur .

4- organisation du langage

indice primordial : l'enfant comprend il plus de mots qu'il est capable d'en produire ?

Ce point essentiel explique pourquoi l'enfant peut comprendre une question mais ne peut pas forcément répondre sur le même plan (idem que pour une langue étrangère)

Ce décalage entre ce que l'enfant comprend et ce qu'il est en capacité d'exprimer peut être préjudiciable si l'enquêteur ne s'attache pas à vérifier le sens donné aux mots .

5- la mémoire et le temps

Chez l'enfant la perception du temps est
.linéaire (mais séquentielle)
.est évènementielle (= liée aux circonstances)

Comment vérifier la capacité de l'enfant à maîtriser le temporel ?

Par l'utilisation des temps de conjugaisons .

On utilise des repères en lien avec ses activités :

vacances scolaires , saisons , journée, émissions télé, déménagements,
différentes activités (scolaires, année de la maitresse , sportives , loisirs, garde
...)

La mémoire de l'enfant n'est pas la même que celle de l'adulte (question de
langage et de perception notamment)

Il doit prendre conscience de la mémoire de scénario et de la mémoire
d'évènement :

mémoire de scénario : ce qui se passe habituellement

mémoire d'évènement : ce qui est survenu

6- le rapport de l'enfant à la réalité, à la vérité et au mensonge

D- La technique

ECLAT (Entretien Cognitif pour l'Aide au Témoignage des Enfants)

Article de la rubrique " Cahier de l'Agence Nationale de la Recherche "

Mensuel n 258 - Avril 2014

Le climat fait il l'histoire ?

ECLAT

" Mieux recueillir les témoignages d'enfants en justice " Fanny Verkampt
Magali Ginet

Clôture de la journée par Corinne Le Beux